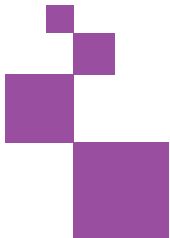


LE PRIIME

PROGRAMME D'AIDE À L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS ET DES MINORITÉS VISIBLES EN EMPLOI

EMPLOI-QUÉBEC



Si vous êtes une personne immigrante ou appartenant à une minorité visible et que vous avez besoin d'aide pour acquérir une première expérience de travail dans votre domaine au Québec, vous pourriez être admissible au **Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)**, une aide pour mettre en valeur votre candidature auprès d'un employeur potentiel.

L'employeur pourrait recevoir une subvention couvrant certaines dépenses liées à votre embauche. Au besoin, l'aide financière peut couvrir des frais de formation ou d'accompagnement pour vous aider à bien vous intégrer dans votre nouveau milieu de travail.

QUI EST ADMISSIBLE?

Pour être admissible, vous devez :

- avoir obtenu la résidence permanente depuis moins de cinq ans **ou** appartenir à une minorité visible (naissance au Canada ou à l'étranger);
- ne pas avoir d'expérience dans votre métier ou votre profession au Canada ou aux États-Unis.

QUELLES SONT LES CONDITIONS?

- La subvention versée à l'employeur doit vous permettre d'accéder à un **emploi durable**.
- L'emploi doit être lié à votre **domaine de compétence**.
- Sauf exception, l'emploi visé doit compter au moins **30 heures** de travail par semaine.
- Généralement, la subvention ne peut pas dépasser **30 semaines**, mais elle peut se prolonger jusqu'à un maximum de 52 semaines si des circonstances particulières le justifient.

